

---

## Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen.

**Numéro d'inventaire** : 1979.29261

**Auteur(s)** : Charles de Robillard de Beurepaire

**Type de document** : livre

**Éditeur** : Société des Antiquaires de Normandie

**Imprimeur** : Hardel (A.), imprimeur des Sociétés savantes

**Période de création** : 3e quart 19e siècle

**Date de création** : 1863

**Collection** : Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie ; 25

**Description** : Couverture papier. Le dos a été renforcé par une bande de toile, elle-même sale et usagée. Le papier est jauni et friable sur les bords.

**Mesures** : hauteur : 283 mm ; largeur : 228 mm

**Mots-clés** : Monographies scolaires

**Filière** : Élémentaire et post-élémentaire

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 116

# RECHERCHES

SUR

## LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

### ET LA POPULATION

DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE ROUEN.

PAR

**M. Charles DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,**

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.



CAEN,

TYP. DE A. HARDEL, IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,  
RUE FROIDE, 2.

—  
1863.



7796

# RECHERCHES

SUR

## LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

### ET LA POPULATION

DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE ROUEN.

---

#### INTRODUCTION.

---

L'instruction publique a donné lieu à de nombreux systèmes, à de longs débats, à des appréciations très-diverses. Aujourd'hui encore, malgré de constants efforts de la part de l'administration, à quelle distance ne restet-on pas du but qu'à première vue on croyait si aisé d'atteindre? On gémit de voir, soixante-dix ans après la grande Révolution, et dans tout l'éclat d'une civilisation à laquelle il ne faut pas chercher de rivale dans le passé, l'instruction si peu recherchée, si faiblement estimée non-seulement dans les campagnes, mais aussi dans les villes, principalement dans les centres manufacturiers, de graves abus persistant, bien que parfaitement connus et solennellement signalés pour leurs dangereuses conséquences. Assurément, à moins de méconnaître des difficultés sérieuses, de généreuses intentions et la bonne volonté la plus évidente, on ne saurait chercher dans l'état de choses actuel un prétexte à [d'amères récriminations contre les hommes ou les institutions de notre époque. Mais aussi pouvons-nous manquer d'y voir un puissant motif à l'indulgence envers ceux qui nous ont précédés, l'indulgence, disposition malheureusement rare aujourd'hui, interprétée d'ordinaire avec défaveur, qu'il serait cependant bien désirable de voir se généraliser, ne fût-ce que pour préparer à nos œuvres un jugement équitable et bienveillant dans l'avenir?

4 SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA POPULATION

Qu'on parcoure les rapports et les projets de loi sur l'instruction publique rédigés par Talleyrand-Périgord en 1789, par Condorcet en 1792, on y verra oublié affecté ou faible considération pour ce qui avait été fait jusqu'à eux, confiance absolue dans l'efficacité des mesures proposées, et, quand on en vient à l'application, un déplorable contraste entre la grandeur des promesses et la faiblesse des résultats obtenus. A quoi aboutirent, en effet, les décrets de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention ? Le ministre Chaptal va nous l'apprendre. Chargé de proposer un projet de loi sur l'instruction publique, il écrivait en l'an IX : « L'éducation publique est presque nulle partout : la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance ; et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves des anciennes Universités... Le système d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentiellement mauvais... Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de manière que la masse de la nation croît sans aucune instruction. » En présence d'une pareille déclaration, n'est-on pas fondé à accuser la présomption de ces législateurs inexpérimentés qui, promettant la lumière, n'avaient répandu sur la société que les ténèbres ?—A son tour, l'éminent orateur qui, en 1833, eut à juger l'œuvre des gouvernements antérieurs au point de vue de l'instruction publique, eût-il pu penser que, trente ans environ après l'application de son système, il serait permis à un orateur d'avancer sans être contredit, au sein d'une Assemblée législative, qu'un tiers de nos jeunes soldats et la moitié de nos populations ne savent ni lire ni écrire (1) ? Une telle assertion montre combien l'instruction primaire est peu avancée dans notre pays. Si dans les hautes régions, la science, la littérature et les arts brillent d'un vif éclat, une ombre épaisse enveloppe encore les premières assises de l'édifice social, et l'ignorance qu'on remarque dans la plus grande partie de la basse classe rend, jusqu'à un certain point, illusoires les droits politiques qui lui ont été reconnus. Le sentiment de ce qui reste à faire doit nous porter à prendre intérêt aux efforts tentés, dans l'ancienne société, pour l'instruction et la moralisation du peuple. Il serait à la fois injuste et ridicule de nous le dissimuler, nous ne sommes pas les premiers qu'ait préoccupés une aussi grave question. C'est le tableau des généreuses tentatives qui furent en-

(1) Séance du Corps législatif du 17 juin 1862.

